



DECISIONS DU GERANT DU 6 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 janvier à 17 heures, au siège de la société,

Le soussigné Monsieur Marc-Antoine ROBERT, gréant de la société 2.4.7 Editions

A pris les décisions suivantes:

PREMIERE DECISION

Changement d'adresse du siège social et de son établissement principal

Le siège social et l'établissement principal de la Société sont fixés à partir du 12 janvier 2026 à :

25 rue Michel le Comte 75003 Paris

DEUXIEME DECISION

Modification des statuts

En conséquence du transfert de siège social, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Ancienne mention :

"Le siège social est fixé : 36, rue etienne Marcel 75002 Paris

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés."

Nouvelle mention :

"Le siège social est fixé : 25 rue Michel le Comte 75003 Paris

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés."

Le reste des statuts demeure inchangé.

POUVOIRS

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, notamment :

- dépôt au greffe,
- publication dans un journal d'annonces légales,
- modification au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris

Le 6 janvier 2026

Le Gérant
Marc-Antoine ROBERT

